

HONORAIRES DE LOCATIONS

► Honoraires à la charge du locataire :

- les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (plafonnés à **8 € /m²** de surface habitable),

- les honoraires de réalisation de l'état des lieux (plafonnés à **3 € /m²** de surface habitable).

La quote-part du locataire ne peut être supérieure à celle du propriétaire.

► Honoraires à la charge du propriétaire :

- les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail, et d'état des lieux.

Chez AFICO, nous nous engageons à ce que le montant des honoraires ne dépasse pas le montant d'un mois de loyer hors charges.

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

► Jusqu'à 60 000 €	5 000 € TTC
► 60 000 € à 75 000 €	9 % TTC
► 75 001 € à 150 000 €	8 % TTC
► 150 001 € à 200 000 €	7 % TTC
► 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
► 300 001 € à 500 000 €	5 % TTC
► Supérieur à 500 000 €	4 % TTC